

Bulletin d'adhésion 2025

à renvoyer quel que soit le moyen de paiement.
Snudi-Fo 80 – 26, rue Frédéric Petit 80000 Amiens

Tél : 03 22 91 37 10 | courriel : contact@snudifo80.com | <http://snudifo80.com/>

Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	Né(e) le :
Adresse personnelle :	Tél portable :
.....	Tél fixe :
.....	Courriel :

La cotisation syndicale peut être payée en plusieurs fois :

- le fractionnement et le montant de chaque versement sont laissés au choix du syndiqué, s'il est effectué par chèque ou par virement.
- par prélèvement, le paiement de la cotisation annuelle se fera mensuellement, au prorata du nombre de mois restant avant la fin de l'année civile en cours.

Dans un couple, quand les 2 sont syndiqués à Force Ouvrière, l'un des deux a droit à une réduction de 10 % du montant de la cotisation.

66 % du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts (attestation fiscale délivrée par le trésorier en début d'année civile)

Syndiqué au SNUDI-FO Somme, vous recevrez : l'Ecole Syndicaliste (publication nationale du SNUDI-FO), le Syndicaliste Indépendant (publication de la FNEC-FP-FO) et la Nouvelle Tribune (bulletin de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière) et les informations locales de votre syndicat.

Cette adhésion vous permet de bénéficier des services d'une association de consommateurs et vous offre également une protection juridique professionnelle.

Situation administrative :

Ecole de rattachement :

.....

Circonscription :

.....

<input type="checkbox"/> PE	<input type="checkbox"/> PEHC	<input type="checkbox"/> Instituteur	<input type="checkbox"/> retraité	<input type="checkbox"/> AESH
<input type="checkbox"/> PE CL EX ^{ème} échelon			
<input type="checkbox"/> adjoint	<input type="checkbox"/> directeur	<input type="checkbox"/> chargé d'école	<input type="checkbox"/> ZIL	<input type="checkbox"/> brigade
ASH	<input type="checkbox"/> PEMF	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> Stagiaire INSPE	<input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/> maternelle	<input type="checkbox"/> élémentaire	<input type="checkbox"/> collège	<input type="checkbox"/> autre	

PE classe normale												
Echelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Adjoint/chargé d'école	137	140	146	152	161	170	182	191	209	221		
PE hors classe												
Echelon	1	2	3	4	5	6	7					
Adjoint/chargé d'école	188	212	227	239	251	263	269					
PE classe exceptionnelle												
Echelon	1	2	3	4	5 - 1	5 - 2	5 - 3					
Adjoint/chargé d'école	236	248	260	272	284	293	305					
Instituteurs												
Echelon	5	6	7	8	9	10	11					
Adjoint/chargé d'école	137	140	143	146	152	161	176					

Contractuel	150 €	Retraité	102 €
AESH	36 €		

Direction
Dir. 2-4 cl., ASH, IMF, CP
+ 6€
Directeur 5-9 cl.
+ 12€
Directeur > 9 cl.
+ 15€

La cotisation syndicale peut être réglée en 1 fois, ou en plusieurs fois, (échéances à votre gré)

Jusqu'à 12 fois pour un règlement par prélèvement pour une cotisation prise en janvier. Coche ci-dessous le 1^{er} mois de mise en paiement de ton adhésion.

Echéances	
<input type="checkbox"/>janvier 2025
<input type="checkbox"/>février 2025
<input type="checkbox"/>mars 2025
<input type="checkbox"/>avril 2025
<input type="checkbox"/>mai 2025
<input type="checkbox"/>juin 2025
<input type="checkbox"/>juillet 2025
<input type="checkbox"/>août 2025
<input type="checkbox"/>septembre 2025
<input type="checkbox"/>octobre 2025
<input type="checkbox"/>novembre 2025
<input type="checkbox"/>décembre 2025

Temps partiel (au prorata de la quotité travaillée): %	Montant de la cotisation :€
--	---------	----------------------------	--------

Adhère au SNUDI-FO

Date et signature : le / / 20.....

Comment est calculée la cotisation syndicale ?

Elle comprend : une part annuelle fixe de 26 € : la « carte syndicale » Force Ouvrière

une part variable avec le salaire : le « timbre mensuel »

Echelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit				9€25	9€50	9€75	10€00	10€50	11€25	12€50
PE	9€25	9€50	10€00	10€50	11€25	12€00	13€00	13€75	15€25	16€25

Hors classe	1	2	3	4	5	6	7	Direction 2-4cl., ASH, IMF, CP		0€50	
	13€50	15€50	16€75	17€75	18€75	19€75	20€25	Direction 5-9 cl.	1€00	Direction > 9 cl.	1€25

Classe exceptionnelle	1	2	3	4	5 - 1	5 - 2	5 - 3
	17€50	18€50	19€50	20€50	21€50	22€25	23€25

Paiement par prélèvement bancaire

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé-e que je recevrai au début de chaque année un courrier du SnudiFO80 m'informant que mon prélèvement automatique pourra être reconduit sans interruption sur simple retour du nouveau bulletin d'adhésion complété.

<p>Pour adhérer :</p> <p>1. Remplir le bulletin d'adhésion.</p> <p>2. Choisir le mode de paiement.</p> <p>Prélèvement automatique : remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre et joindre un RIB.</p> <p>Par chèque à l'ordre du SnudiFO80. Paiement fractionné possible.</p> <p>Renvoyer tous les documents au SNUDI-FO - 26, rue Frédéric PETIT - 80000 AMIENS (ou le remettre à un délégué du SnudiFO 80)</p>	<p>Mandat de prélèvement SEPA</p> <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUDI-FO somme à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO Somme</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p>	<p>Identifiant créancier SEPA : FR80ZZZ863BB0</p> <p>Nom : SNUDI-FO Somme</p> <p>Adresse : 26 rue Frédéric Petit</p> <p>Code postal : 80000 Ville : AMIENS</p> <p>Pays : France</p>
	<p>Référence unique du mandat : Cotisation syndicale 2025</p> <p>Débiteur : <input type="text"/></p> <p>Votre Nom* : <input type="text"/></p> <p>Votre Adresse* : <input type="text"/></p> <p>Code postal* : <input type="text"/> Ville* : <input type="text"/></p> <p>Pays* : <input type="text"/></p> <p>IBAN* : <input type="text"/></p> <p>BIC** : <input type="text"/></p> <p>A* : <input type="text"/></p> <p>Signature* : <input type="text"/></p>	<p>Créancier : <input type="text"/></p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Code postal : <input type="text"/> Ville : <input type="text"/></p> <p>Pays : <input type="text"/></p> <p>Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> récurrent</p> <p>Le* : <input type="text"/></p> <p>Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (***) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat. (***) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).</p> <p><small>Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</small></p>

Pourquoi se syndiquer ?

Les acquis des travailleurs (qu'ils soient dans l'Éducation nationale, dans la fonction publique ou dans le privé) n'ont jamais été le résultat du bon vouloir du patronat, de l'administration, mais toujours le résultat de la lutte de ces travailleurs organisés (associations de travailleurs lorsque les syndicats étaient interdits, associations mutualistes et enfin syndicats reconnus par la Constitution).

Pourquoi se syndiquer au SNUDI-FO ?

Parce que c'est un syndicat confédéré qui regroupe au sein de ses différents syndicats et fédérations l'ensemble des travailleurs de toutes les professions.

Parce que c'est un syndicat revendicatif dont le seul objet est la satisfaction des revendications des travailleurs.

Parce que c'est un syndicat indépendant, non inféodé à une idéologie, à des groupes de pression ou à des lobbies.

Syndiquez-vous au **Snudi-FO**